

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE RETHONDES

SESSION ORDINAIRE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2017



Présents : Monsieur Lecat, Maire
Messieurs Desmarest, Breffel, Littière, Halleur, Chevalier
Mesdames Perdrieau, Commun

Absents excusés : Messieurs Six, Berte ; Mesdames Ferro, Berton

Absents : Monsieur Braule ; Mesdames Derenty, Gardinier

Secrétaire : Monsieur Desmarest.

ACHAT D'EQUIPEMENTS - BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque connaît un accroissement de la fréquentation mais aussi de la collection de livres et de DVD.

Achat de meubles et de chevalets pour le rangement des livres et DVD que l'on a acquis en plus au cours de l'année 2017.

PRINCIPE DE FISCALISATION - SIVOC

Le Conseil Municipal décide de fiscaliser la contribution communale

COMMISSION SAPIN

Sont nommés : Messieurs Desmarest, Halleur, Breffel comme délégués et Messieurs Six, Chevalier ; Madame Perdrieau comme suppléants.

PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX

Acquisition d'un panneau d'information lumineux pour un montant global de 5 257 € H.T.

PANNEAU D'AFFICHAGE

Acquisition de 3 panneaux en bois pour chaque entrée principale pour les associations (manifestations...) pour un montant de 199.55 € T.T.C

CESSATION DU CABINET D'INFIRMIERS

Cessation de l'activité du Cabinet d'Infirmiers au 31/12/2017 faute de patientèle suffisante.

FACTURATION ELECTRICITE - CABINET D'INFIRMIERS

Lors des travaux pour la mise en place du Cabinet, un compteur a été mis en place. Il a été décidé, à l'unanimité, de facturer suivant le prix du Kwh en rigueur.

RAPPORT ANNUEL 2016 – SMDO (Syndicat Mixte du Département de l'Oise)

Approbation du rapport à l'unanimité

TRAVAUX DE COUVERTURE - ECOLE

Dépôt d'un dossier de subvention au Conseil Départemental pour la réfection de la toiture de l'Ecole (montant des travaux : environ 173 000 € T.T.C.).

REMPACEMENT CANDELABRES

Un dossier de subvention, pour le remplacement, de la totalité des candélabres de la Commune sera déposé.

INDEMNITE DE CONSEIL - PERCEPTRICE

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité pour l'année 2017.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Le Conseil Municipal décide d'allouer l'I.A.T. aux agents de la Commune.

INSTANCE POSTE MARIE-PIERRE COULON

Suite à la démission de Madame COULON, il est décidé de mettre en instance son poste au sein de la Commune.

CREATION D'UN CONTRAT A DUREE DETERMINE

Suite à la démission de Madame COULON, il est décidé de créer un CDD et d'y nommer Evelyne GALLET

DECISION MODIFICATIVE – M14

La somme de 4 000 €uros figure au compte 739223, au Budget Primitif 2017, concernant le FPIC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative concernant le budget car il y aura un dépassement de crédit.

Le Conseil Municipal

Décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2016 :

Chapitre 11	* compte 60632	- 1 150 €uros
Chapitre 14	* compte 739223	+ 1 150 €uros

MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE

Suppression de la clause qui stipule la participation de 10 € pour toute inscription.

JARDIN PRES DE LA LAGUNE

Un jardin (pour la récolte de légumes) d'environ 300 m² (3 candidats environ) est à disposition des administrés sous certaines conditions.

UN FRUIT POUR LA RECRE

Ce programme qui entre dans le cadre du programme européen, vise à financer la distribution de fruits et légumes au bénéfice d'enfants et de jeunes afin d'encourager l'adoption d'habitudes alimentaires...

6 refus – 2 abstentions pour la mise en place de ce programme au sein de notre Ecole.

Fait à Rethondes, le 20 décembre 2017

Le Maire,